



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E115186

VALABLE JUSQU'AU 20/01/2024

ÉDITÉ LE 25/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/11/1994

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 14/09/2017
15 474

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 398948109RCS40

Siret : 398 948 109 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0003836 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 76934937

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 76934937

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : GERARD BAILLET

SAS BAILLET CHAUFFAGE
24 AVENUE GEORGES SABDE
40280 SAINT PIERRE DU MONT

Téléphone : 05 58 75 94 58

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : gerardbaillet@orange.fr

Responsabilité légale :
BAILLET JEROME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/11/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.